



Ma mère ne veux pas me rendre mes affaires

Par **jujufat**, le **28/11/2015 à 13:20**

bonjour, rn rn voila 3 ans que j ai mon appartement tous se passe biens, mais ma mère refuse que je récupère mes affaires que j ai laisser chez elle (c'était juste le temps que je me trouve un appartement) je les contacter a plusieurs reprise mes rien a faire elle ne veux pas que je les récupère, rn rn elle trouve toujours des excuses (je n'ai pas le temps pour toi) en-faite elle n'a pas apprécié que je prenne mon indépendance, elle devait penser que j allais rester avec elle toute ma vie. rn rn Donc la solution que j'envisage de faire est de porter plainte contre elle vu qu'elle ne veux pas me rendre mes affaires alors que j'en ai besoin. rn rn pouvez vous me dire si c'est une bonne solution car la sa commence vraiment a me taper sur le système cet .

Par **Tisuisse**, le **28/11/2015 à 18:04**

Bonjour, rn rn C'est pourtant simple, vous allez rendre visite à votre mère, au besoin avec des amis, à l'improviste, donc sans prévenir, et vous en profitez pour récupérer vos affaires personnelles.

Par **morobar**, le **28/11/2015 à 18:41**

Bonjour rn A tout hasard prenez connaissance du code pénal et de ce qu'il dispose en son article 311-12: rn == rn Ne peut donner lieu à des poursuites pénales le vol commis par une personne : rn 1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ; rn 2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément. rn Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque le vol porte

sur des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement.